

Réf: Dossier N° 115804

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « LY & CHRYS » en abrégé « LY & CHRYS »

Siège social Abidjan, Marcory, ABIDJAN – MARCORY -
REMBLAIS – NON LOIN DE LA MOSQUÉE MADINA DU REMBLAIS
- lot 275, ilot 22, - 12 BP 2256 Abidjan 12, Lot 275, Ilot 22

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/06/2022 , et enregistrés au CEPICI le 09/06/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LY & CHRYS » en abrégé « LY &
CHRYS »

Objet: COMMERCE GENERAL – TRANSPORT – VENTE D'
ARTICLES ET PRODUITS DIVERS – RESTAURATION –
FOURNITURE DE MATERIELS DIVERS – PRESTATIONS DIVERSES –
LAVAGE AUTO – MONETIQUE – TRANSACTIONS – IMMOBILIER –
CONSTRUCTION – LOTISSEMENT – ACHAT ET VENTE DE
TERRAIN - DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elle soit, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement, la réalisation ou l'extension.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: Abidjan, Marcory, ABIDJAN – MARCORY -
REMBLAIS – NON LOIN DE LA MOSQUÉE MADINA DU REMBLAIS
- lot 275, ilot 22, - 12 BP 2256 Abidjan 12, Lot 275, Ilot 22

Dirigeant(s) : M N'DAZANI ANOKONDO CHRISTIAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-03752 du 04/07/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°29834/GTCA/RC/2022 du 04/07/2022

